

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier tenue le 23 février 2016, au siège social de la MRC de La Jacques-Cartier, sis au 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G0A 4N0 et à laquelle :

Sont présents : Mme Louise Brunet, préfet et mairesse de la municipalité de Lac-Beauport;

MM. Michel Croteau, préfet suppléant et maire de la ville de Lac-Saint-Joseph;

Pierre Dolbec, maire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

Jean Laliberté, maire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;

Clive Kiley, maire de la municipalité de Shannon;

Brent Montgomery, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

Robert Miller, maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Mmes Dominique Payette, mairesse de Lac-Delage;

Wanita Daniele, mairesse de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Les maires présents forment quorum.

n° 16 – 049 – E  
 Constatation de la signification  
 de convocation

### 1. Constatation de la signification de l'avis de convocation

Il est constaté que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente session extraordinaire transmis en conformité avec l'article 152 du Code municipal.

Sur la proposition de madame Dominique Payette, appuyée par monsieur Clive Kiley, il est unanimement résolu que le conseil se constitue en assemblée extraordinaire.

### 2. Ouverture de la session

La séance est ouverte à 9 h par le préfet, madame Louise Brunet, et monsieur Marc Giroux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est également présent.

n° 16 – 050 – E  
 Adoption de l'ordre du jour

### 3. Adoption de l'ordre du jour

En vertu de l'article 153 du Code municipal, l'ensemble des membres du conseil de la MRC étant présents et avec leur consentement unanime, sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, appuyée par monsieur Jean Laliberté, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la signification de l'avis de convocation;
2. Ouverture de la session;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Avis de motion – Règlement n° 01-2016 – Rôles et responsabilités du directeur général;
5. RCI – Prises d'eau;
6. Période de questions;
7. Clôture de la session.

AVIS DE MOTION  
Règlement n° 01-2016 – Rôles  
et responsabilités du directeur  
général

#### 4. Avis de motion – Règlement n° 01-2016 – Rôles et responsabilités du directeur général

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Pierre Dolbec qu'un règlement portant sur les rôles et responsabilités du directeur général sera présenté, lors d'une séance ultérieure, en vue de son adoption.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée et chaque membre du conseil recevra une copie du projet de règlement au moins quarante-huit heures avant la tenue de la séance à laquelle le règlement sera adopté.

#### 5. RCI – Prises d'eau

Tout d'abord, madame Louise Brunet informe les membres de l'assemblée que monsieur Régis Labeaume a transmis une correspondance dans laquelle il souhaite rencontrer l'ensemble des membres du conseil de la MRC. Par la suite, madame Brunet précise que chaque municipalité concernée sera aussi rencontrée individuellement, ce qui a déjà été le cas de Sainte-Brigitte-de-Laval. À ce sujet, madame Daniele indique que monsieur Labeaume s'est effectivement déplacé et que les principaux éléments du règlement concernant sa municipalité ont été présentés.

Par la suite, des discussions ont été entamées, notamment sur la confidentialité des informations, c'est-à-dire que le contenu du projet de règlement ainsi que des échanges tenus au comité technique de la CMQ ne peuvent pas être communiqués aux élus concernés. Par conséquent, ils ne savent pas sur quels éléments argumenter.

Au cours des discussions, à 9 h 30, monsieur Pierre Dolbec quitte l'assemblée.

Enfin, il a été convenu qu'une première rencontre se tiendra avec les représentants de la CMQ, au bureau de la MRC, portant sur le volet technique du projet de règlement. Étant donné la portée régionale du dossier, tous les maires, directeurs généraux ainsi que membres du personnel technique seront invités à y assister. Cette réunion se tiendra au siège social de la MRC, le lundi 29 février 2016, à 9 h. Une convocation sera transmise à cet effet et une demande sera formulée, notamment à ce que le sceau de confidentialité soit levé pour cette rencontre, et ce, afin de favoriser les échanges.

En ce qui concerne la visite de monsieur Labeaume, madame Brunet entrera en communication avec son cabinet afin d'arrêter une date.

**6. Questions diverses**

**Période de questions**

Aucune question n'est soulevée.

**7. Clôture de l'assemblée**

n° 16 - 051 - E  
Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h sur la proposition de monsieur Robert Miller, appuyée par monsieur Michel Croteau.

-----  
Louise Brunet  
Préfet

-----  
Marc Giroux  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim